

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le **mardi 7 avril 2025, à 15h**, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance extraordinaire à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur **trois demandes** de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2375, rue des Pyrénées et a pour objet d'autoriser la construction d'une école primaire dont la marge avant, le niveau du rez-de chaussée, le pourcentage d'espace vert, la distance entre la clôture et le trottoir, la largeur de la voie véhiculaire et la largeur de la bande paysagère ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3145, boulevard Pitfield et a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'emplacement des espaces à bureaux et la largeur des bandes paysagères ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 4405, rue Garand et a pour objet d'autoriser l'installation d'un réservoir dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Fait à Montréal, le 20 mars 2025

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement